

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
Protocole d'accord
"Territoires d'Industrie".**

==

**RAPPORTEUR
Mme le Deuxième
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 71

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

141 Territoires d'industrie ont été identifiés lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 sur la base de critères définis par la mission de cadrage « Territoires d'industrie » avec le concours des services de l'État et en concertation avec les collectivités territoriales. Ils sont composés d'un ou plusieurs

EPCI, correspondant, le cas échéant, à un périmètre de territoire de projet (pays, PETR...).

Il s'agit de relancer les dynamiques industrielles dans le cadre d'une stratégie offensive de reconquête et de développement industriel des territoires pour laquelle l'Etat s'engage à hauteur de 1,3 milliard d'euros.

Cette initiative se veut décentralisée au plus près du terrain et s'inscrit ainsi en cohérence avec les schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Sa mise en œuvre repose sur une action renforcée et ciblée de l'ensemble des acteurs concernés dans les territoires les plus propices au développement ou au redéveloppement de l'industrie.

Le territoire d'industrie qui concerne notre agglomération regroupe 4 EPCI : les communautés d'agglomération du Saint-Quentinois et de Chauny – Tergnier – La Fère et les communautés de communes Est de la Somme et Haute-Somme.

L'ensemble des dispositifs de soutien financiers portés par l'Etat (et ses opérateurs), et par la Région des Hauts-de-France ainsi que pour les projets en cours cohérents avec la démarche pourront être mobilisés et/ou capitalisés pour appuyer la structuration et le développement des projets de territoires.

Une gouvernance locale de la démarche sera mise en place dans chaque territoire d'Industrie, comprenant un comité de pilotage territorial chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre de la démarche ; ce comité de pilotage associera les élus et les représentants des industriels du territoire.

Un contrat de Territoire d'industrie sera signé sur la période 2019-2022. Il reprendra le plan d'actions des territoires en s'inscrivant dans les axes définis au niveau national (attirer, recruter, innover, simplifier), ainsi que l'organisation du pilotage et les modalités de suivi et d'évaluation.

Afin de permettre à l'Agglo du Saint-Quentinois d'être partenaire du protocole du territoire d'industrie, il est nécessaire d'autoriser Madame le 2^{ème} Vice-Président à participer à la rédaction du document et d'autoriser la signature du protocole.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser Madame le 2^{ème} Vice-Président, délégué par arrêté de M. le Président, à participer à la rédaction et à signer le protocole d'accord Territoires d'Industrie.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Monique RYO ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47167-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



PROTOCOLE D'ACCORD 2019 - 2022
TERRITOIRE D'INDUSTRIE SAINT-QUENTINOIS - TERGNIER

ENTRE :

- **Le « Territoire d'industrie » SAINT-QUENTINOIS - TERGNIER représenté par :**
 - La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois représentée par son Vice-président en charge de l'économie, de la stratégie robonumérique et smart territoire, et de l'enseignement supérieur, en exercice, Frédérique MACAREZ
 - La Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère représentée par son Président, en exercice, Bernard BRONCHAIN
 - La Communauté de Communes de l'Est de la Somme représentée par son Président, en exercice, André SALOME
 - La Communauté de Communes de la Haute Somme représentée par son Vice-président, en exercice, Philippe VARLET

Ci-après dénommées, « les intercommunalités » ;
d'une part,

ET :

- La Région Hauts-de-France représenté par XXX
- L'Etat représenté par XXX

Ci-après dénommés, les « partenaires publics » ;
d'autre part,

Vu la délibération de la Commission permanente du conseil régional n°2019.01047 en date du 02/07/19 autorisant le président du Conseil régional à signer le présent protocole ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois n° XXX en date du XXX autorisant son Vice-président à signer le présent protocole d'accord ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère n° XXX en date du XXX autorisant son Président à signer le présent protocole d'accord ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme n°2019-105 en date du 4 juillet 2019 autorisant son Président à signer le présent protocole d'accord ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de la Haute Somme n° XXX en date du XXX autorisant son Vice-président à signer le présent protocole d'accord ;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ou des entreprises au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le territoire **Saint-Quentinois – Tergnier** a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations stratégiques 2019-2022 en faveur du développement industriel sur le territoire.

Enjeux du Territoire d'industrie

Les éléments de contexte et l'identification des principaux enjeux et défis du Territoire d'industrie seront ici définis, pour chaque territoire, par les Intercommunalités concernées, en concertation avec les industriels du territoire.

Le territoire est riche d'un passé industriel. Si ce secteur a beaucoup souffert, l'industrie est néanmoins, porteur de création d'emplois ; pour autant, les professionnels dans ce secteur éprouvent des difficultés à recruter du personnel qualifié ou à trouver des profils correspondant aux missions confiées, le plus souvent en raison des contraintes horaires, ou de déplacements, occasionnées par le poste, ou encore par insuffisance d'expérience ou de niveau de formation.

Le territoire s'installe dans une dynamique d'attractivité reposant notamment sur l'innovation. Ainsi, c'est un ensemble de dispositifs et de moyens qui sont mis à la disposition des entreprises déjà présentes sur le territoire ou celles souhaitant s'y installer.

Le territoire souhaite renforcer son dynamisme économique et agir activement pour l'emploi. Il s'agit d'attirer durablement de nouvelles entreprises, d'accompagner les entreprises présentes sur le territoire et de créer les conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités. Cette dynamique économique, que le territoire souhaite renforcer, doit bénéficier à tous et en premier lieu aux habitants, tant par la richesse créée que par les emplois générés sur le territoire.

Le territoire possède de nombreux atouts : un secteur agroalimentaire fort appuyé par la présence de grands comptes (Bonduelle, Tereos...), des compétences en R&D regroupées sur le pôle agronomique d'Estrées-Mons, un tissu dynamique de petites et moyennes entreprises industrielles, des pépinières d'entreprises, des zones d'activités, Euratechnologies avec son nouvel incubateur et accélérateur de startups ...

En proximité directe de grands axes routiers et ferroviaires, disposant d'un foncier accessible, le territoire dispose d'un potentiel important en matière de développement économique. Pour attirer, accueillir et installer durablement de nouvelles entreprises sur le territoire, le territoire poursuivra et renforcera son accompagnement des entreprises par un service de qualité.

Ces atouts sont à mettre aussi en perspective avec l'arrivée prochaine du Canal Seine Nord Europe et de ses plateformes multimodales pourvoyeuses de croissance et d'emploi.

Ambitions et priorités des parties

Pour la Région Hauts-de-France :

Le développement de l'industrie, qui emploie 267 000 salariés en Haut-de-France est un axe prioritaire du développement économique régional ; la Région, pionnière de la Troisième révolution industrielle, agit sur les leviers de la formation, du financement, de l'innovation, pour accompagner les entreprises et les territoires dans leurs projets en faveur du développement industriel.

Pour les intercommunalités :

Pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois :

La stratégie du territoire passe par une stratégie de développement économique en « écosystème ». C'est-à-dire en imbriquant le développement du numérique, l'enseignement, l'économie circulaire (territoire démonstrateur REV3), l'accompagnement des industries dans leur transformation.

Le tissu industriel étant majoritairement pourvoyeur d'emplois aux qualifications peu élevées, jusqu'à récemment, la typologie d'emplois proposés était en adéquation avec les niveaux d'employabilité des habitants.

Les évolutions technologiques nécessitant le recrutement de nouveaux profils plus techniques, la perception négative et le manque d'intérêt pour le secteur industriel ainsi que la nécessité de créer ou d'adapter les formations sont autant d'obstacles à franchir pour attirer et former de futurs collaborateurs.

L'ambition des parties prenantes est donc de créer un écosystème permettant d'attirer, de former et de recruter les nouveaux talents de l'industrie.

Parallèlement, les acteurs du territoire, conscients de la fragilité de son tissu industriel, veulent engager une démarche pour attirer des nouvelles activités industrielles à plus forte valeur ajoutée et/ou complémentaires, permettant de renforcer les filières existantes.

En même temps, le territoire souhaite se donner les capacités de choisir son maillage industriel. En effet la gestion des espaces fonciers est primordiale et il est important d'optimiser l'espace réservé aux activités économiques pour préserver un territoire qui bénéficie d'un environnement rural et agricole de qualité.

L'Agglomération entend également accompagner et conforter le développement des entreprises industrielles en relayant auprès de celles-ci les dispositifs mis en place par les services de l'Etat et des Régions, notamment sur le sujet sensible de l'export.

L'innovation est plus que jamais au cœur du dispositif territorial et doit être renforcée pour capter l'intérêt d'activités qui ont besoin de talents mais aussi d'un écosystème propice à l'accélération de création de valeur ajoutée (Ex. : démarche REV3).

Pour être, et rester compétitives, les entreprises se doivent d'être réactives. La mise en place de tours de tables réunissant élus locaux, intercommunalités, services de l'Etat et régionaux pour faciliter et accélérer les projets des entreprises est pertinente et efficace.

- Pour la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère :

L'Agglomération souhaite poursuivre et renforcer son engagement en faveur des entreprises locales afin de conforter et renforcer le dynamisme retrouvé après plusieurs décennies de fermetures de sites industriels. Il s'agit de disposer de l'ensemble des leviers nécessaires au développement des entreprises. Cet engagement vise à favoriser les échanges et les synergies entre les entreprises, à favoriser la fluidité du marché du travail, à accompagner les entreprises dans leurs besoins immobiliers, à pérenniser les aides incitatives en direction des entrepreneurs mises en place en 2017 et enfin à faciliter le virage numérique des entreprises.

Le tissu industriel de l'Agglomération a été fragilisé par la crise économique. Or, il représente toujours un nombre d'emplois significatif, supérieur aux moyennes. Pour le conforter, il est important de favoriser les liens entre fournisseurs de services aux industries et donneurs d'ordre locaux. Depuis plusieurs années, l'Agglomération organise ainsi des animations, des forums, des rencontres, des réunions d'information pour créer du lien et mettre en réseau les acteurs économiques. Elle souhaite poursuivre cet engagement fort afin de renforcer les synergies entre les entreprises et les acteurs économiques du territoire, et soutenir les actions

qui mettent en réseau les lycées, les organismes de formation, les partenaires de l'emploi et les entreprises. Un club des sous-traitants industriels a été créé en mai 2019 et réunit une trentaine d'entreprises et se fixe un triple objectif de développer l'activité entre les entreprises concernées, de créer des parcours de formation adaptés par l'addition des besoins industriels locaux et de revaloriser les métiers industriels auprès des jeunes.

La Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère souhaite poursuivre l'accompagnement des trajectoires résidentielles des entreprises. L'immobilier a, en effet, un rôle important dans le développement des entreprises, sur les plans financier (coût important) et technique (adaptation à un besoin). Il s'agit pour l'agglomération de poursuivre et de renforcer la stratégie d'immobilier d'entreprises actuelle en proposant aux entrepreneurs un produit immobilier ou un foncier adapté à chaque étape de leur parcours entrepreneurial : tiers lieux, incubation, pépinière, hôtel, village d'artisans, terrain constructible...

La Communauté d'Agglomération s'est enfin dotée d'un budget annuel de 700 000 € dédié aux aides directes qui prennent la forme d'aide à l'immobilier destinée aux grands projets industriels et artisanaux, d'aide à l'immobilier pour les artisans-commerçants (travaux de rénovation) et d'aide à l'acquisition de matériel. Ces dispositifs complètent l'éventail d'aides de la Région Hauts-de-France et de notre partenaire local Initiative Aisne, que l'Agglomération finance annuellement et qui propose une palette de prêts à taux 0% en création, reprise, développement et croissance d'activité. Une part importante de ces aides bénéficie directement aux entreprises industrielles chaunoises.

- Pour la Communauté de Communes de l'Est de la Somme :

Si le territoire de l'Est de la Somme passe pour un territoire doté de nombreux services publics de qualité, d'une vie associative riche, et d'équipements structurants importants, il n'en reste pas moins que le dynamisme de ses entreprises industrielles, et la volonté de toujours aller de l'avant, d'anticiper les évolutions économiques, est à ce jour un atout non négligeable de ce territoire aux confins de trois départements. Le développement d'une politique petite enfance ainsi qu'une politique culturelle à l'échelle du territoire sont autant d'éléments qui dynamisent l'Est de la Somme et le rendent attractif.

La création, depuis plusieurs années, de réserves foncières, les propositions de la collectivité en direction des entreprises de solutions immobilières adaptées (bâtiments relais de Ham, espace entreprises de Nesle et espace de coworking à Nesle encore), la proximité de la collectivité vis-à-vis des entreprises, et la parfaite connaissance du maillage local, permet à l'Est de la Somme d'accueillir, depuis quelques années, des entreprises de pointes, des industries 2.0 et de créer les conditions d'une économie circulaire où chacun trouve sa place, et permet des réflexions communes, des investissements communs et une volonté d'avancer ensemble sur le territoire.

Avec déjà deux entreprises faisant partie des fleurons nationaux en matière d'innovation, au travers de la French Fab, avec 9 entreprises industrielles nouvelles en 2017, ce territoire (trop souvent vu comme un « ancien territoire industriel ») a su mettre tous les atouts de son côté pour redevenir un territoire industriel qui compte parmi les meilleurs et les plus performants.

Enfin, le Canal Seine Nord Europe et ses plateformes de Nesle et de Languevoisin apportera aux entreprises du secteur, un atout supplémentaire en termes de compétitivité, du fait notamment d'une logistique fluviale plus intéressante.

- Pour la Communauté de Communes de la Haute Somme :

En accord avec les objectifs du PETR, la Communauté de Communes de la Haute Somme ne développe aucun autre objectif particulier. Elle souhaite avant tout mettre l'accent sur la revitalisation de la friche anciennement Flodor.

- Pour le PETR Cœur des Hauts-de-France :

L'ambition du territoire est de pouvoir optimiser les conditions de son accueil à destination des entreprises. En définitif, la décision de s'implanter sur un territoire revient en effet toujours à l'entreprise elle-même. La raison d'être de la collectivité est de permettre l'installation dans les meilleurs délais et les meilleures conditions.

Un important travail d'organisation foncière et d'aménagement des zones destinées à l'accueil d'activités économiques a été réalisé au cours des deux dernières décennies, et cela s'est traduit notamment par l'aménagement du pôle d'activités économiques Haute-Picardie et du pôle agroalimentaire de Nesle / Mesnil-Saint-Nicaise. Toutefois, ce travail doit se poursuivre, notamment en Haute-Somme, et ce, dans un contexte de raréfaction de la terre, et de volonté de limitation de l'emprise foncière sur les terres naturelles. C'est dans ce cadre, que l'accent est mis dès aujourd'hui, et pour le futur, sur la réfection des friches industrielles du territoire.

L'objectif est d'attirer de nouvelles activités sur le territoire, celles-ci permettant la création de nouveaux emplois. Priorité est ainsi donnée dans le cadre de ce dispositif à la croissance externe afin de soutenir un milieu industriel établi mais encore soumis aux variations économiques dictées par des contraintes conjoncturelles.

Les priorités communes du territoire :

- Développer les compétences et qualifications des publics au travers de différents leviers : formation de proximité pour répondre rapidement aux besoins des professionnels, identification des métiers en tension et construction de parcours de formation adaptée tout au long de la vie pour une mobilité professionnelle accrue, sensibilisation dès le plus jeune âge aux métiers de demain.
- Adapter l'offre globale de déplacement interterritoriale et de mobilité pour les demandeurs d'emploi, les salariés et les jeunes.
- Renforcer l'attractivité du territoire par le dynamisme et la qualité de vie du territoire (reconquête des friches industrielles, valorisation et développement de l'offre foncière d'entreprise, accueil de nouveaux arrivants, faciliter l'arrivée de cadres et leur famille ...).
- Créer des lieux partagés et collaboratifs (Fab Lab, espace de co-working, tiers lieux numérique ...).

- Simplifier les démarches administratives pour les porteurs de projets (dossier unique pour toutes les démarches ...).

Actions déjà engagées

Les contractualisations en cours entre l'Etat, la Région et les Territoires concernés sont :

- La démarche « REV3 » est lancée sur le territoire de l'Agglomération du Saint-Quentinois. Dynamique qui vise à transformer les Hauts-de-France, pour en faire l'une des régions européennes les plus avancées en matière de transition énergétiques et de technologies numériques.
- La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois a été labellisée « territoire Démonstrateur » REV 3.
- Saint-Quentin a été sélectionnée pour bénéficier du dispositif « Action Cœur de Ville » afin d'aider à la redynamisation du centre-ville.
- La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère ont chacune mis en place une convention au titre des aides directes aux entreprises.
- La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère, la Communauté de Communes de la Haute Somme, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme bénéficient de l'accord cadre de la politique d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET).
- Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois est en cours de finalisation et le développement économique est la priorité n°1.
- Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère adopté en 2018 a fait du développement économique et de l'emploi sa priorité stratégique.
- La Communauté de Communes de l'Est de la Somme, est engagée à la fois dans une opération collective FISAC, destinée à améliorer le service aux clients pour les commerçants et artisans du territoire et dans une opération de revitalisation valant OPAH du centre-bourg de la Ville de Ham, visant à améliorer l'attractivité de la commune principale et la qualité des logements de l'ensemble du territoire.
- La Communauté de Communes de l'Est de la Somme finalise actuellement les conventions de partenariat avec la Région Hauts-de-France dans le cadre du SRDEII et des aides directes aux entreprises.

Engagement général des parties

- La Région Hauts-de-France est chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale ; elle s'engage à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ; les projets identifiés feront l'objet de demandes ultérieures spécifiques auprès de la Région qui après instruction seront soumises à délibérations de l'organe délibérant ;

- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ;
- La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, la Communauté d'Agglomération Chauny – Tergnier - La Fère, la Communauté de Communes de l'Est de la Somme, la Communauté de Communes de la Haute Somme et le PETR Cœur des Hauts-de-France assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels ;
- Les industriels contribuent à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les élus ;
- Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'industrie.

Projet de plan d'actions

Seront présentés ici les principaux objectifs et leviers d'actions par axe thématique des intercommunalités.

Axe 1 – Attirer

Cet axe comprend les actions qui visent notamment à développer les écosystèmes industriels locaux en agissant sur les leviers du développement endogène (développement des entreprises existantes et création d'entreprises) et exogène (implantation d'entreprises nouvelles provenant de l'extérieur du territoire).

- Renforcer les services aux entreprises : accueil global et personnalisé des entreprises, formations communes, accompagnement dans les démarches liés au recrutement et développer une offre de service adaptée aux besoins des entreprises.
- Favoriser l'arrivée de nouveaux talents et susciter des vocations en lien avec les métiers de demain.
- Poursuivre l'accompagnement des entrepreneurs à tous les stades de leur projet : création, reprise, difficultés, premier développement, croissance, sur les plans financiers (montage des business plan et relations banques) et immobiliers (recherche d'un local ...).
- Créer les conditions d'accueil et de travail des entreprises s'installant sur le territoire : infrastructures de travail (espace de co-working, de formation à distance, d'espaces de rencontres-...).

Axe 2 – Recruter

Cet axe comprend les actions qui visent notamment à diagnostiquer et accompagner les besoins en compétences du territoire d'industrie.

- Développer les compétences et qualifications des publics au travers de différents leviers : formation de proximité pour répondre rapidement aux besoins des professionnels, formation sur le poste de travail, anticiper les besoins des employeurs, la préparation des candidats, identification des métiers en tension et construction de parcours de formation adaptée tout au long de la vie, sensibilisation dès le plus jeune âge aux métiers de demain et aux métiers porteurs, valorisation des métiers industriels.
- Adapter l'offre globale de déplacement interterritoriale et de mobilité pour les demandeurs d'emploi, les salariés et les jeunes.

Axe 3 – Innover

Cet axe comprend les actions qui visent notamment à favoriser les démarches d'innovation dans les entreprises du territoire.

- Renforcer l'attractivité du territoire par le dynamisme et la qualité de vie du territoire (reconquête des friches industrielles, valorisation et développement de l'offre foncière d'entreprise, rôle d'ambassadeurs des chefs d'entreprises, accueil de nouveaux arrivants, faciliter l'arrivée de cadres et leur famille, attirer de nouvelles populations grâce à des politiques publiques attractives en lien avec la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les sports, la culture ainsi que des politiques de rénovation des logements, ...).
- Créer des lieux partagés et collaboratifs (Fab Lab, espace de co-working, tiers lieux numérique ...).
- Accompagner et transformer les filières : mise en commun de moyens techniques, mises en place d'outils collaboratifs...
- Développer l'économie circulaire en favorisant les partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi, de la formation et des entreprises du territoire (recyclerie, lieu permettant la réparation des objets, ateliers, journées événementielles thématiques) notamment pour relocaliser et consolider le tissu industriel local et accompagner les professionnels sur la gestion et la prévention de leurs déchets (formation et sensibilisation sur la valorisation de ces déchets, information sur de nouvelles filières, lien entre professionnels).

Axe 4 – Simplifier

Cet axe comprend les actions qui visent notamment à faciliter les démarches administratives du territoire.

- Accompagner et simplifier les démarches administratives pour entreprises et les porteurs de projet (dossier unique pour toutes les démarches ...).

Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet envisagées

Le pilotage du projet est assuré par un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération de Chauny - Tergnier - La Fère
- Le directeur général d'APEGELEC Industrie

Pour assurer le pilotage efficace du projet, un comité de pilotage est composé du :

Pour la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois :

- Vice-président en charge de l'économie, de la stratégie robonumérique et smart territoire et de l'enseignement supérieur
- Vice-président en charge de l'artisanat et des très petites entreprises
- Vice-président en charge des relations avec les entreprises

Pour la Communauté d'Agglomération Chauny - Tergnier - La Fère :

- Président

Pour La Communauté de Communes de l'Est de la Somme :

- Président

Pour la Communauté de Communes de la Haute Somme :

- Vice-Président en charge du développement économique

Pour le PETR Cœur des Hauts-de-France :

- Président

Ce comité de pilotage va s'élargir en y intégrant les membres de l'Etat et de la Région, les industriels du territoire, les branches professionnelles, les acteurs de l'emploi et de la formation (MEF, Pôle Emploi...), les clubs d'entreprises, les chambres consulaires, les représentants de l'enseignement, les organisations patronales.

Un comité technique est mis en place. Il est composé des techniciens des directions du développement économique des collectivités signataires. Il applique les orientations du Comité de pilotage. Il est chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la démarche. L'animation est assurée à tour de rôle par chaque collectivité en lien avec les autres techniciens. Il se réunit autant que de besoins.

Le présent protocole constitue une base commune à l'établissement du contrat de Territoire d'industrie.

Durée du protocole et modalités d'évolution

Le présent protocole est mis en place pour la période 2019-2022.

Il pourra faire l'objet de modifications après accord des parties.

Fait à le 2019, en exemplaires